Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260129-CCAS20260102-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

29 janvier 2026

Date de convocation :
16/01/2026
Date d'affichage :
16/01/2026
Membres :
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le jeudi trente octobre deux mille vingt-cinq à 18h30 en Mairie sous la présidence de Nadine PLUCHON, en l'absence de Jean-Noël EDERN, excusé.
Présents : tous les membres : Nadine PLUCHON, Sylviane LETTY, Yvette REUNGOAT Jean-Yvon BASTARD, Françoise MESGUEN, Henriette QUERE, , Christiane FLOCH, Laura MILIN
à l'exception de : Jean-Noël EDERN, Edwige van GAALEN, Valérie QUERE , Nicole BELLEC, Philippe MONNNIER, excusés sans procuration.
Procurations : aucune

2026 01 02 : Finances : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Nadine PLUCHON, qui préside le CCAS en l'absence de Jean-Noël EDERN, expose le DOB, une prévision globale des dépenses et recettes l'année 2026.
Les postes principaux de **dépenses** seront les mêmes qu'en 2025 :
-aides : 1 000,00 €
-repas des Anciens : 5 400,00 € (à ajouter les cadeaux aux doyens : 200,00 €)
-colis de Noël : 1 680,00 € (16 €/colis)
-chocolats de Noël : 1 300,00 € (13 €/boîte)
-dépenses liées aux animations : 1 520,00 €
-taxes : 146,00 €.
Il est à noter l'impact de l'inflation, depuis les années 2021-2023, sur les dépenses contraintes de l'ensemble des prestations du CCAS.
Les **recettes** traditionnelles (subvention du Budget Général 7 000,00 € en 2025, et revenu des immeubles 497,00 €) sont insuffisantes pour couvrir les besoins.
Le débat qui s'engage amène chacun des membres présents à souligner la nécessité d'organiser des activités qui non seulement concourent à tisser des liens dans la population, mais aussi dégagent des recettes (« marche bleue », « souvenirs d'antan » et « Un été aux Amiets » : prévision de 1 940,00 €).
Il est souligné qu'une augmentation de la subvention du Budget Général de la Commune aiderait à faire face aux dépenses incompressibles (9 800,00 € au minimum en 2026).

Le DOB ne donne pas lieu à un vote.

Cléder, le 06/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président : Jean-Noël EDERN